

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.
4 — 10 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin,	Express.
11 — 50 — —	Omnibus.
6 — 36 — —	soir, Omnibus.
8 — 58 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette de Voss nous fournit les détails suivants sur la participation de la Prusse aux Conférences :

« On assure de bonne source que la question de l'admission de la Prusse a été l'objet de discussions très-animées dans les séances qui ont précédé les résolutions prises à ce sujet. Le comte Buol aussi bien que le comte Orloff ayant reçu de leur cour des instructions qui les obligeaient à soutenir avec force cette admission au point de vue de l'intérêt européen. On s'était assuré d'avance du consentement de la Prusse, que celle-ci donnera d'autant plus volontiers que déjà, après la 4^e séance de la Conférence, les choses avaient pris une tournure telle que la conclusion de la paix paraissait très-probable. La France avait déjà déclaré, dans une occasion antérieure, à Vienne et à Berlin, qu'elle ne s'opposerait pas à l'admission de la Prusse, et qu'au contraire elle la verrait avec plaisir. L'Angleterre dut céder aux motifs que douèrent le comte Orloff et le comte Buol. »

Par décret impérial en date du 16 mars, M. Paul Dubois, chirurgien-accoucheur de Sa Majesté l'Impératrice, a été promu au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur.

A l'occasion de la naissance du Prince Impérial, S. M. l'Empereur a daigné ordonner qu'une somme de 100,000 fr., prélevée sur les fonds de la liste civile, serait répartie entre les bureaux de bienfaisance des principales villes et communes où sont situés des domaines de la couronne.

Par décision, en date du 16 de ce mois, et à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, l'Empereur a accordé, sur les fonds de la liste civile :

Une somme de 10,000 fr. à la caisse de secours de la société des auteurs et compositeurs dramatiques ;

Une somme de 10,000 fr. à la caisse de secours de l'Association des artistes dramatiques ;

Une somme de 10,000 fr. à la caisse de secours de la Société des artistes musiciens ;

Une somme de 10,000 fr. à la caisse de secours de la société des artistes peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs ;

Une somme de 10,000 fr. à la caisse de secours de la société des inventeurs et artistes industriels. (Moniteur.)

A l'occasion de la naissance du Prince Impérial, S. M. l'Empereur, sur la proposition du Ministre de l'intérieur et l'avis de la commission supérieure des Sociétés de secours mutuels, a décidé qu'une somme de 500,000 francs serait prélevée sur le revenu de la dotation de ces sociétés pour constituer des pensions de retraite en faveur de leurs vieillards. — Le Ministre de l'intérieur a chargé la commission d'opérer la répartition de cette somme, d'après des conditions qu'elle déterminera, entre les sociétés approuvées, conformément au décret du 26 mars 1852. (Idem.)

Par divers décrets des 16 et 17 mars, à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. M. l'Impératrice, l'Empereur a daigné accorder 803 grâces à des détenus des bagnes, maisons centrales et autres prisons de l'Empire, condamnés pour crimes ou délits communs et qui se sont signalés par leur repentir et leur soumission.

De nombreuses amendes ont, en outre, été remises à des délinquants nécessiteux.

Amnistie pleine et entière est accordée : 1^o Pour toutes les condamnations prononcées, à raison d'infractions commises au service de la garde nationale, tant par les conseils de discipline que par les tribunaux de police correctionnelle, et dans toute l'étendue de l'Empire, et qui n'auraient pas encore reçu leur exécution ;

2^o Pour toutes les infractions de même nature non encore jugées, mais qui seraient susceptibles de poursuites disciplinaires ou correctionnelles.

Amnistie pleine et entière a été accordée, quant aux peines pécuniaires et à celles de l'emprisonnement prononcées ou encourues pour tous délits et

contraventions en matière de douane et de contributions indirectes, de forêts, de pêche ou de chasse, commis antérieurement à la date dudit décret.

669 soldats détenus dans les pénitenciers et les prisons, ainsi que dans les ateliers du boulet et des travaux publics, ont obtenu grâce entière.

86 condamnés ayant appartenu à l'armée et subissant la peine des travaux forcés, de la réclusion ou des fers, ont aussi été l'objet de grâces ou de réductions de peines.

Enfin, il a été accordé remise du restant de leur peine ou d'une partie de leur peine à 20 individus condamnés par les conseils de guerre pour des faits insurrectionnels.

L'Empereur a daigné faire remise ou accorder des réductions de peine à cinquante détenus condamnés à diverses peines par les tribunaux de la marine, et qui ont été jugés dignes de participer aux effets de la clémence de Sa Majesté.

Il est accordé une amnistie pour tous délits et contraventions commis antérieurement à ce décret, en matière de grande voirie et de police de roulage. (Moniteur.)

L'ondeolement du prince impérial a eu lieu dimanche, jour des Rameaux, après la messe, dans la chapelle du palais des Tuileries.

Dans le chœur avait été placée, près des marches de l'autel, sur un tapis de velours blanc, une table couverte d'un tapis de même étoffe et de même couleur, et sur cette table était posé un vase en vermeil destiné à servir de fonts baptismaux.

Au milieu du chœur étaient un fauteuil et un prie-Dieu pour l'Empereur.

A gauche, en se rapprochant de l'autel, étaient placées des chaises pour les cardinaux.

A droite, des bancs pour les archevêques et évêques.

Des deux côtés étaient ensuite des places réservées aux ministres, aux maréchaux, aux amiraux, aux présidents du Sénat, du Corps-Législatif et du conseil d'Etat, aux grands-croix de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur ;

Aux dames de l'Impératrice, aux femmes des mi-

FEUILLETON

HISTOIRE D'UN EMPLOYÉ.

Dans mon enfance, avant que les pensum et le colège m'eussent inspiré l'horreur des pédants, lire et écrire étaient pour moi des amusements. Je palpitais au pathos de M. Bouilli, et je copiais assidument sur du grand papier les plus beaux traits de la *Morale en Action*. Ces intéressants ouvrages m'avaient été donnés en cadeau d'étrennes par M. Benoît *** , chef de bureau au ministère des finances, homme excellent dont les caresses savaient gagner le cœur des enfants, et dont les traits se sont gravés d'autant mieux dans ma mémoire, qu'en lisant les *Aventures de Télémaque*, je prêtai son visage, le son de sa voix et jusqu'à son habit marron au divin Mentor. M. Benoît commençait alors à grisonner. Sa mise simple était d'une propreté extrême. Sa physionomie exprimait cette bienveillance qui repose sur une vertu inébranlable et que l'intelligence élève au-dessus de la banalité. Sa vie était réglée méthodiquement. Pendant trente années consécutives, on le vit sortir, à neuf heures du matin, du petit appartement qu'il occupait dans la rue du Dragon, entrer au café de la Croix-Rouge pour y déjeuner, avec des œufs en été ou une côtelette en hiver. A dix heures moins vingt minutes, il descendait la rue des Saint-Pères, traversait la Seine sur le pont Royal et gagnait son ministère, de fa-

çon à se trouver précisément assis à son bureau, la plume à la main, lorsque le dernier coup de dix heures était sonné. Il retournait dans son quartier par le même chemin, dînait dans une pension bourgeoise et partageait ses soirées entre le café Procope, le théâtre de l'Odéon, ou les séances d'un cercle littéraire formé par une douzaine de gens instruits. Le dimanche, si le temps le permettait, il se promenait le matin sous les arbres du Luxembourg ; dans la journée il faisait trois ou quatre visites, en commençant par les personnes malades ou affligées auxquelles il pouvait porter des consolations ou des avis ; les autres passaient après celles-là.

Avant de se coucher il lisait quelque ouvrage d'imagination et, de préférence à tout, les classiques français.

Benoît *** était de ces hommes comme il y en avait jadis dans les administrations ; il aimait à rendre des services et à s'agiter pour d'autres intérêts que les siens. L'obligeance habite volontiers dans le même cœur avec l'honnêteté ; c'est une vertu matinale et rangée qui supplée aux émotions dont la sagesse priverait trop les âmes simples. M. Benoît sortait souvent de son calme habituel ; il courait dans ses bureaux, s'échauffait, devenait éloquent, s'inquiétait, parlait seul dans la rue, mais c'était pour quelque veuve sollicitant une pension, pour quelque ami menacé d'une disgrâce, et quand il rencontrait l'injustice sur son chemin, il la combattait avec un courage de lion.

Pendant longtemps Benoît végéta dans les emplois inférieurs. Trop loyal pour user des misérables stratagèmes de la vie administrative, il se laissa passer sur le corps par d'autres plus familiarisés que lui avec l'intrigue. Lorsqu'une affaire le détournait pour un moment de son travail, il ne s'avisa point de poser sur sa table une plume fraîchement trempée dans l'encre, ni de mettre au clou le chapeau de son voisin pour faire croire qu'il n'était point sorti. Il savait encore moins parcourir le ministère un papier à la main, la plume entre les dents, avec ce faux empressement de comédie, qu'on appelle *mousser* en style bureaucratique. Au service intérieur, on n'avait pas meilleure opinion de lui que des autres ; son dossier n'était pas brillant, et les commis d'ordre ne négligeaient pas l'occasion de le dénoncer, parce qu'ils le savaient trop bon pour jamais se venger. Son intelligence même avait donné lieu à plus d'une mauvaise note contre lui.

En inventant le carton, l'homme a fait, sans y songer, un monde habitable pour un insecte chétif dont l'existence fournit un bel argument aux partisans de la création spontanée ; mais il a, en même temps, créé un milieu dans lequel se remuent des passions plus mesquines que le pauvre insecte qui vit dans le carton. M. Benoît devait être nécessairement victime de ces passions étroites. Après avoir été commis principal pendant dix ans, il avait tous les droits du monde à occuper la place de sous-chef ; on choisit de préférence à lui un employé

nistres, des maréchaux, des amiraux, du président du Sénat, des grands officiers de la couronne et des grands-croix.

Dans les tribunes de la chapelle, étaient placées les dames invitées.

Quand toutes les places ont été occupées, à midi, l'Empereur est entré avec son cortège ordinaire, et accompagné de son S. A. I. M^{me} la princesse Mathilde, de LL. AA. M^{me} la princesse Napoléon Baciocchi, de M^{sr} le prince et de M^{me} la princesse Lucien Murat, et de S. Exc. M. le duc de Berwick et d'Albe, grand-d'Espagne de 1^{re} classe.

Cinq sièges avaient été réservés à droite et à gauche de l'Empereur pour les témoins de l'ondoie-ment; S. A. le prince Murat, LL. Exc. le duc d'Albe, le ministre de la guerre, grand-maréchal du palais de l'Empereur, le président du Sénat et le président du Cors-Législatif.

Un peu avant la fin de la messe, les officiers de service de la maison de Sa Majesté sont allés chercher le Prince Impérial, et le cortège est entré dans la chapelle avant le *Domine salvum*. Le Prince était porté par S. Exc. M^{me} la gouvernante des enfants de France, assistée des deux sous-gouvernantes. M^{me} la gouvernante s'est placée à la droite de l'Empereur, a remis le manteau du Prince Impérial à un aide des cérémonies, a découvert la tête du Prince, et la cérémonie de l'ondoie-ment a été accomplie par le premier aumônier de l'Empereur; après quoi l'enfant impérial a été reconduit avec le même cortège dans son appartement.

A ce moment, les fonts baptismaux ont été remplacés, sur la table, par le registre des baptêmes de la famille impériale, tenu par M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et l'acte d'ondoie-ment a été signé par l'Empereur et les cinq témoins.

Le premier aumônier de Sa Majesté a ensuite entonné le *Te Deum*, puis le *Domine salvum fac Imperatorem*, et a donné la bénédiction.

Après la bénédiction et une prière de l'Empereur, Sa Majesté s'est retirée avec le cortège qui l'avait accompagnée.

Paris, 18 mars. — A 11 heures, ce matin, S. M. l'Impératrice et le Prince Impérial se trouvaient dans une situation très-satisfaisante. S. A. I. le prince Jérôme va également de mieux en mieux.

A une heure après midi le palais des Tuileries était envahi par d'innombrables et somptueux équipages. L'Empereur recevait les félicitations de tous les grands corps de l'Etat, de l'armée, de la garde nationale, des ambassadeurs, de la municipalité de Paris. Cette cérémonie a été des plus brillantes. — Havas.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous sommes heureux de pouvoir donner une idée générale de l'immense et profonde impression produite par le discours de M. de Morny, président du Corps-Législatif, et par la réponse de l'Empereur.

Après des félicitations adressées à l'Empereur et à l'Impératrice sur la naissance de l'héritier du trône, M. de Morny a rappelé que d'autres princes nés dans le même palais, n'avaient pas eu les destinées évidemment réservées à cet auguste enfant.

Il a rappelé les deux causes qui avaient brisé les

espérances fondées autrefois sur des naissances royales : au dedans, la révolution ; au dehors, la coalition de l'Europe contre la France.

Il a ajouté que ces deux causes étaient éloignées désormais par la sagesse et par le courage de l'Empereur. La Révolution, Napoléon III l'a vaincue par la force, ramenée par des instructions populaires, adoucie par la clémence. La Coalition, Napoléon III l'a dissoute en prenant les armes pour la paix, l'ordre et la sécurité des Etats.

La réponse de l'Empereur a été admirable. Il a dit que sa pensée se reportait naturellement sur le sort des jeunes princes nés, comme son fils, aux Tuileries, et que si, pour lui assurer d'autres destinées, il avait foi dans l'appui si cordial de la France, il se reposait surtout sur l'appui de la Providence, dont l'intervention est si visible dans le rétablissement si rapide et si inespéré de l'ordre. Il a rappelé les quarante années de malheurs qui ont comme vieilli sa dynastie; il a dit qu'il puiserait les forces pour son gouvernement dans la fidélité à son origine populaire, et qu'il profiterait de cette leçon de l'histoire, qui enseigne la modération dans le succès.

Ces deux discours, dont nous ne donnons qu'une idée très-générale, ont produit une émotion profonde, et faisaient l'objet de tous les entretiens.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Marseille, lundi. — Le Roi de Naples a autorisé, jusqu'au 6 avril, la sortie des produits suivants, moyennant le droit indiqué pour chacun d'eux : blés, 2 ducats par cantars, soit plus de 11 francs par 100 kilos;

» Mais, ducats 1,20, soit environ 6 fr. 50 c. par 100 kil.; orges et avoine 1 ducat, soit environ 1 fr. 50 c. par 100 kil. »

« Marseille 18 mars. — Les nouvelles d'Alexandrie, du 11 mars, annoncent que les troubles de la Haute-Egypte sont apaisés.

» Les nouvelles de l'Inde, du 13 février, portent que, par ordonnance publiée le 7 de ce mois, à Bombay, le royaume d'Onde a été annexé aux possessions anglaises. Le fait s'est accompli sans aucune résistance.

» Les Santals se sont insurgés de nouveau. Des bandes, composées de 8 à 10,000 individus, incendient, pillent et assassinent. Ces bandes ont surpris la ville de Zagarport, et il a fallu les en chasser. — Havas.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 10 mars.

L'Empereur a nommé commandant du corps de la Baltique l'adjudant-général prince Souwaroff Rimnisko qui, jusqu'ici, était gouverneur de Livonie, Esthonie et Courlande, et gouverneur militaire de Riga, et l'a investi, en même temps, du commandement des troupes réparties en Livonie et en Courlande. Le général Luders a obtenu un congé pour cause de maladie. — On pense que le grand-duc Pierre d'Oldenbourg sera nommé gouverneur général des provinces de la Baltique en remplacement du prince Souwaroff. Ce serait non-seulement un témoignage de la bienveillance impériale, mais

aussi une garantie certaine de prospérité.

Le budget de la flotte de la mer Noire, qui, avant la guerre, était environ de 23 millions de roubles, a été réduit, pour l'année courante, à 4 millions. — Havas.

PRUSSE. — On nous écrit de Berlin, le 16 mars.

« Immédiatement après l'arrivée de la dépêche de Paris, qui a fait connaître ici la naissance d'un prince impérial, un courrier a été expédié à M. de Manteuffel pour lui porter une lettre de félicitations qu'il devra remettre à l'Empereur.

» La clôture des chambres aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

» Le départ du prince Frédéric-Guillaume de Prusse, pour l'Angleterre, est fixé définitivement aux premiers jours du mois de mai. Il est probable que ses fiançailles avec la princesse royale d'Angleterre, auront lieu pendant son séjour dans la Grande-Bretagne. — Havas.

GRÈCE. — On lit dans le *Constitutionnel* :

La nomination, que nous avons annoncée il y a quelques jours, de M. Alexandre Rizo Rangabé aux fonctions de ministre des affaires étrangères de Grèce peut être considérée comme d'un heureux présage pour la politique que suivra ce pays au milieu des événements dont l'Orient est le théâtre. Le nom de M. Rangabé, qui occupe une place éminente parmi les savants de l'Europe, et qui est membre correspondant de l'Institut de France, est surtout connu par ses travaux littéraires. Il publie en ce moment les *Antiquités helléniques*, recueil général des inscriptions découvertes en Grèce depuis la guerre de l'indépendance, et qui formera une précieuse collection pour l'archéologie et l'histoire de la littérature antique.

M. Rangabé appartient à une famille éminemment littéraire. Un de ses ancêtres est nommé parmi les savants du XVI^e siècle. Son père, outre ses poésies lyriques, a traduit en vers quatre de nos plus belles tragédies françaises : *Cinna*, *Phèdre*, *Andromaque* et *Zaire*; ces traductions sont considérées comme des chefs-d'œuvre.

On a aussi de lui un livre plein d'érudition, les *Hellenica*, fruit de trente années de travail, où l'auteur, rival de Pausanias, a donné une description de la Grèce ancienne et moderne et le tableau complet de la topographie, de la statistique et des événements historiques dont chaque localité a été le théâtre.

M. Alexandre Rizo Rangabé ne s'est cependant pas consacré d'une manière exclusive à cet amour des lettres qui est héréditaire dans sa famille; il a exercé plusieurs fonctions publiques avant d'être appelé au poste qu'il occupe aujourd'hui.

Mais ce qui recommande surtout sa nomination à l'attention et à la sympathie de la France, ce sont les sentiments patriotiques et tout français qu'il a publiquement exprimés, lorsqu'il y a quelques mois il prononçait à l'Acropole d'Athènes l'éloge du général Fabvier.

La direction des relations extérieures de la Grèce a besoin d'être confiée aujourd'hui à des mains prudentes et habiles, et nous pensons que le choix de M. Rangabé aura sur les destinées de son pays une heureuse influence. — Emlie Chedieu.

plus charlatan, qui ne manquait jamais, pour lire le *Moniteur*, de le cacher parmi ses papiers, et qui se précipitait à sa table aussitôt qu'il entendait dans les corridors le pas de son chef de bureau; Benoit, au contraire, se chauffait les pieds ostensiblement quand il avait froid, et lisait le journal sans aucune dissimulation. Il n'en fallait pas davantage pour l'arrêter dans sa carrière, si la fortune ne fût descendue jusqu'à lui par un coup imprévu. L'Empire était à son apogée. Napoléon s'entourait d'hommes habiles et probes. Les Montalivet, les Gaudin venaient d'être appelés au ministère. C'était le règne des honnêtes gens. Le duc de Gaète examina soigneusement le personnel des finances, et le même esprit qui lui avait procuré le portefeuille lui fit distinguer M. Benoit dans la foule des employés.

— Je vous nomme chef de bureau, lui dit le ministre, parce que c'est un poste qui a besoin d'être purifié.

Il y a cinq ou six ans, c'était, je crois, en 1838, en revenant de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, je rencontrai M. Benoit dans le jardin du Luxembourg. Il avait alors plus de soixante ans, et avait pris sa retraite. Lorsqu'il m'eût témoigné par ses questions tout l'intérêt qu'il prenait au fils d'une ancienne connaissance, je me hasardai à l'interroger à mon tour.

— Comment se fait-il, lui demandai-je, que vous soyez resté garçon, vous qui avez toutes les vertus qu'on peut souhaiter dans un mari et un père de famille; vous,

dont la jeunesse date du temps heureux où on épousait une jolie fille avec une dot légère, qui occupiez un bel emploi, et qui avez dû songer souvent au bonheur de faire partager votre fortune à une femme aimable?

— Voulez-vous, me répondit-il, que je vous raconte mon histoire? Vous jugerez si j'ai eu tort de ne pas me marier.

M. Benoit s'appuya sur mon bras et me conduisit à un banc de pierre où nous nous assimes; puis il commença l'histoire de sa vie en disant avec bonhomie tout ce qui était à sa louange. Les sentiments nobles lui étaient trop familiers pour que la modestie eût rien à démêler avec eux. On verra, par son récit, comment un homme peut se ruiner et se mettre sur la paille, sans avoir aucun reproche à se faire, et sans que le diable y gagne rien.

Je suis né trop tôt de dix ans. Si j'avais eu vingt-cinq ans lorsque M. Gaudin me nomma chef de bureau, je me serais peut-être marié; mais j'approchais alors de la quarantaine. Avant cette époque, je n'étais pas un parti sortable. Mes idées ne me permettaient pas d'accepter la fortune de la main d'une femme; je prétendais, au contraire, la donner à celle que je devais épouser. Pendant ma première jeunesse, j'ai été amoureux d'une jeune fille orpheline, plus pauvre que moi, et que je ne voulais pas condamner à partager mon existence incertaine. Comme elle était mal surveillée par une vieille parente, la tendresse et la liberté nous égarèrent tous deux. Je ne méprise pas les mauvais sujets; ce sont à mes yeux des

êtres poétiques et passionnés que je crois supérieurs à moi. Le tort que je faisais à cette jeune fille me donna des remords qui empoisonnèrent mon bonheur. La sévérité de mon père vint à propos briser cette liaison avant le moment où j'aurais eu la cruauté de la rompre moi-même. Cette affaire m'apprit que je n'étais pas de force à chercher les plaisirs qui ne s'accordent point avec une vie honnête. La fortune étant venue à moi tout-à-coup, je songai au mariage quoiqu'il fût un peu tard.

Vous avez dû entendre parler de mon ami Jacob, employé au ministère de la guerre, et chargé d'une nombreuse famille qu'il soutenait avec peine. Sa fille aînée venait d'atteindre dix-huit ans. Je m'aperçus qu'elle était charmante. J'avais eu le loisir d'apprécier sa douceur et ses vertus, et je m'imaginai qu'elle accepterait peut-être pour mari un homme plus âgé qu'elle de vingt ans. Je l'avais tenue toute petite sur mes genoux; afin de l'avertir de mes nouveaux sentiments, je cessai de l'appeler familièrement par son nom de Marguerite et je lui débitai le moins soitement que je pus ces lieux communs de galanterie dont l'intention n'échappe pas d'ordinaire à l'œil éveillé d'une jeune fille. Elle ne parut pas remarquer le changement survenu dans mes manières. Un jour, j'avais résolu de m'expliquer avec plus de clarté, lorsque Marguerite arrêta ma déclaration en me priant d'écouter une confidence importante qu'elle avait à me faire.

(La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS.

Nous avons dit que l'Empereur avait décidé qu'il serait parrain et l'Impératrice marraine de tous les enfants légitimes nés en France dans la journée du 16 mars.

D'après l'*Almanach du bureau des longitudes*, la moyenne journalière des naissances pour toute la France n'est pas de beaucoup au-dessous de 2,500.

Il paraît que les garçons recevront le nom de Louis-Eugène, et les filles celui d'Eugénie-Louise.

La proportion des garçons aux filles est à peu près de 45 pour les garçons, contre 43 pour les filles. (Constitutionnel.)

— Le *Journal d'Agriculture pratique* publie une chronique agricole de l'Algérie, dont nous extrayons le passage suivant, qui révèle les progrès agricoles accomplis dans notre colonie d'Afrique : « L'émigration est si faible, la main-d'œuvre si rare et si chère, que les machines agricoles sont devenues rapidement populaires. A Alger, une société s'est formée pour entreprendre à forfait les moissons et battages, au moyen de moissonneuses mécaniques et de batteuses à vapeur. Elle doit établir, en outre, des machines à égrener le coton, ainsi que tous autres instruments perfectionnés. La défonceuse Guibal, essayée à la pépinière centrale, a donné, dit-on, des résultats satisfaisants. A Sétif, la Compagnie Genevoise a mis en œuvre plusieurs machines, et spécialement une moissonneuse. A Sidi-Chami, près d'Oran, M. Gilles a inventé un semoir qui a mérité les encouragements du Jury local, autant par ses combinaisons simples et ingénieuses que par son prix, qui ne dépasse pas 60 fr. Partout l'esprit est en quête d'inventions et d'expédients; il est plein de sympathies pour les machines, et comme en un pays nouveau leur application ne rencontre ni préjugé chez les maîtres ni mauvais vouloir chez les serviteurs, leur adoption y a chance d'être aussi rapide que dans des pays plus avancés en agriculture, mais en même temps plus esclaves des traditions.

Ainsi l'a jugé sans doute la maison Focke et Roule, de Liverpool, qui, au premier vent de cette faveur, s'est empressée de faire don à la colonie d'une collection de ses machines agricoles, parmi lesquelles on remarque une défonceuse, une moissonneuse, une batteuse, un moulin à bras, des charrues, une machine à hacher le palmier nain, des assortiments d'outils de drainage.

Que les fabricants français d'instruments aratoires y prennent garde! s'ils continuent à négliger l'Algérie, les Anglais ne la dédaigneront pas, et naturellement c'est aux Anglais qu'iront les commandes. »

CAISSE DU CRÉDIT INDUSTRIEL.

DE MALEVERGNE ET COMPAGNIE.

Parmi les nombreux établissements nés de l'accroissement des affaires de Bourse, nous sommes heureux d'avoir à citer la *Caisse du Crédit industriel*, car les actes qu'elle a accomplis rendent faciles nos éloges et sont de nature à populariser encore l'influence de ces intermédiaires entre le spéculateur et la spéculation.

La *Caisse du Crédit industriel* date du 15 septembre 1853. — Plus de deux ans ont passé sur ses statuts, et ont donné aux excellents principes de son administration une irréfutable autorité.

Son but est l'achat, la vente ou la garde en dépôt, à titre de report légal, de toutes les valeurs industrielles cotées à la Bourse pour son propre compte, ou pour le compte des tiers qui, en dehors de ses actionnaires, forment sa clientèle.

Ses résultats ont été, pour l'exercice 1853-1854, un chiffre d'opérations de 120 millions, et, du 1^{er} octobre 1854 au 30 septembre 1855, de 279,829,049 fr. 40 c.

Ses bénéfices bruts ont été, pour la première année. 46 p. 100

Pendant la deuxième année. 44 p. 100

De plus, afin de grossir la somme de bénéfices afférents à chaque actionnaire, M. Malvergne a renoncé à tout prélèvement personnel, afin de laisser à l'œuvre l'intégralité de ses ressources et de montrer combien est grande sa confiance dans son avenir.

Ce qui distingue surtout la *Caisse de Crédit industriel*, c'est la prudence avec laquelle elle est dirigée.

Non-seulement l'intérêt des actionnaires est protégé par une connaissance sans bornes des ressources et des péripéties du marché, mais encore le client auquel elle sert d'intermédiaire pour ses opérations d'achat et de vente, trouve dans sa coopération un guide sûr, un mentor désintéressé. — Là, vous apprendrez ce grand secret de la spéculation.

Limiter la perte, en laissant infinies les chances de gain. — Aussi, cette clientèle, dont elle défend si

bien la fortune, est-elle devenue, depuis longtemps, sa caution la plus éclatante.

Avec l'accroissement de ses affaires, la *Caisse du Crédit industriel* a dû augmenter son capital engagé; c'est ce qui motive l'émission nouvelle d'actions, annoncée par nous dans le numéro de ce jour. — Par une sage mesure, émanée à la fois de la gérance et du conseil de surveillance, il avait été décidé que les émissions seraient progressives et suivraient la marche ascensionnelle des opérations. — L'appel de fonds actuel est la conséquence des succès obtenus, et la faveur avec laquelle les actions de la *Caisse du Crédit industriel* sont accueillies, prouve l'estime qu'on porte à cette honorable institution.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, le 19 mars 1856. — Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

Des décrets qui élèvent le Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur et l'amiral Hamelin à la dignité de grand-croix de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur. Des décrets élevant à la dignité de maréchal de France les généraux de division comte Randon, Canrobert et Bosquet.

Les promotions suivantes dans la première section du cadre de l'état-major général.

Au grade de général de division :

Les généraux de brigade : Walsin-Esterhazy, commandant de l'une des brigades d'infanterie de l'armée de l'Est;

Gagnon, commandant le département de la Côte-d'Or; D'Hugues, commandant de l'une des brigades de l'armée de l'Est;

Jusuf, commandant la province et la division d'Alger; Walsin-Esterhazy (J.-F.), commandant une brigade de cavalerie à Eupatoria.

Au grade de général de brigade :

Louis Devilliers, colonel au corps d'état-major, à l'armée de Crimée;

Daulomieu-Beauchamp, colonel du 12^e régiment d'infanterie de ligne, à l'armée de Lyon;

De L'Abadie d'Aydren, colonel du 94^e régiment d'infanterie de ligne, à l'armée de Crimée;

Ney (Edgard), colonel du 6^e régiment de hussards.

Fleury (Emile-Felix), colonel du régiment des guides (garde impériale).

Nous donnerons dans le prochain numéro les discours prononcés par les différents corps de l'Etat, à l'occasion de la naissance du Prince impérial, et les remarquables réponses de l'Empereur.

« Londres, 19 mars. — Le *Tim* s dit que la paix sera probablement conclue avant le 31. Un sous-comité est formé pour rédiger les termes du traité; il est composé de lord Cowley, MM. de Bourqueney, Buol, Cavour, Aali-Pacha et Brunow.

« Après la signature de la paix, les conférences seront levées, mais le comité restera pour terminer les détails. Les procès-verbaux des conférences ne seront probablement pas publiés. Il n'est pas probable que l'armistice soit renouvelé. »

« Trieste, 19 mars. — Les nouvelles de Constantinople du 10 mars, apprennent que tous les prisonniers de guerre au pouvoir de la France seront dirigés sur Odessa.

« Trois officiers Russes, sont entrés dans les régiments de Cosaques ottomans.

« Il y a toujours des incendies à Constantinople. » — Ilavas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Colonie agricole de la Maison centrale de Fontevault tient en dépôt les instruments aratoires construits à l'Ecole d'agriculture de Rennes, sous la direction de M. Bodin. Les journaux de Bretagne et le *Journal d'Agriculture pratique* nous en ont souvent parlé et nous ont dit les soins que l'on apporte à leur fabrication. M. Bodin, qu'une longue expérience a mise à même d'apprécier les besoins agricoles, a fait exécuter des instruments de diverses formes, suivant les différents genres de terrain et les difficultés de culture qui peuvent se présenter.

M. Eug. Marquet, qui dirige avec tant de succès la Colonie de Fontevault et qui sait si bien la faire prospérer, a mis entre les mains de ses jeunes cultivateurs les appareils de M. Bodin. On sait quels résultats ont été obtenus, et l'on peut dès lors juger de la bonté des instruments qu'elle emploie. Outre qu'ils sont d'un entretien peu coûteux, ils se distinguent par la solidité et la facilité de manœuvre.

Dans le but d'être utile aux cultivateurs, M. Marquet livrera ces machines, à Fontevault, prix de fabrique, et donnera tous les renseignements désirables. On trouvera aussi, au bureau du journal, une notice sur leur mode d'emploi et leur entretien.

P.-M.-E. GODET.

M. Brick, dont, à tort et sans sa participation, on a inscrit le nom dans le programme d'un concert qui doit être donné lundi prochain, nous prie de déclarer positivement qu'il est et veut être étranger à ce concert.

P. GODET.

M. Neustedt, qui a eu connaissance de la note qui précède, déclare qu'en effet M. Brick n'a pas été mis en demeure personnellement de donner son concours; c'est M. Halary, son beau-père, qui s'était engagé pour lui.

Une médaille d'argent, grand module, à l'effigie de l'Empereur, a été accordée à M. de Beauregard, pour services rendus à l'Exposition universelle, comme président du Comité d'Angers.

Tous ceux qui ont été témoins du zèle et de l'obligeance que n'a cessé de déployer M. de Beauregard, dans ces honorables fonctions, applaudiront à cette distinction si bien méritée. (Maine-et-Loire.)

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Recrutement.

APPEL A L'ACTIVITÉ DES JEUNES SOLDATS COMPRIS DANS LE CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1855.

Angers, le 15 mars 1856.

A MM. les sous-préfets et maires du département. Messieurs,

Un décret impérial, en date du 5 mars courant, appelle à l'activité tous les jeunes soldats formant le contingent de la classe de 1855.

Le départ des jeunes soldats du département de Maine-et-Loire, compris dans cet appel, est fixé au samedi 5 avril prochain, mais ils devront se rendre à Angers dès le 3.

Des ordres de route vont être adressés pour eux, au premier jour, dans les communes. Je prie MM. les maires de vouloir bien faire porter les ordres à domicile, dès qu'ils leur seront parvenus; puis de veiller à ce que les jeunes soldats s'y conforment.

Je les prie également de renvoyer, sans aucun délai et dûment remplis, à la sous-préfecture, à la préfecture pour l'arrondissement d'Angers, les extraits du registre des notifications dont les cadres accompagnent lesdits ordres.

Ainsi que vous l'a déjà fait connaître mon arrêté du 15 février dernier, inséré au n° 6 du Recueil administratif, le Conseil de révision se réunira vendredi prochain 21 mars, à onze heures, pour examiner les substituants, ainsi que les remplaçants se trouvant dans les conditions de parenté déterminées par l'article 10 de la loi du 26 avril 1855, et que pourront présenter les jeunes soldats définitivement compris dans le contingent, et le mardi suivant 25, à la même heure, pour prononcer l'exonération des jeunes soldats ayant versé dans ce but, à la recette générale ou dans une recette particulière, la somme de 2,800 fr.

Les pièces à produire pour les remplaçants se trouvent mentionnées à l'article 6 de l'arrêté préfectoral sus-relaté du 15 février; elles devront être remises au bureau militaire de la préfecture quelques jours à l'avance, et les remplaçants auront à se faire inscrire à ce bureau la veille de la séance.

Quant aux récépissés de versements pour exonération, ils devront tous être parvenus à la préfecture le lundi 24 mars, au plus tard.

Veillez bien, je vous prie, Messieurs, donner immédiatement la plus grande publicité possible aux dispositions de la présente circulaire, et vous y conformer exactement en ce qui vous concerne.

Veillez bien aussi, Messieurs, ne pas manquer de prévenir ceux de vos administrés qui annonceraient l'intention de présenter des substituants, que la substitution de numéros n'est possible qu'entre les jeunes gens d'un même canton, inscrits sur la liste du contingent et ceux qui sont libérés en raison de l'élévation de leurs numéros, ou entre les jeunes gens d'un même canton compris dans le contingent.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Le préfet, VALLON.

L'Académie de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. Georgé, d'Epial, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés, pour combattre les RHUMES, Enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen (Médaille d'or en 1845). La fabrique est transférée à Paris, 28, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (699)

BOURSE DU 18 MARS.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 72 50

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

BOURSE DU 19 MARS.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 72 55.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 93 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

À VENDRE

Une MAISON, rue de la Croix-Verte, n° 47,

Et une MAISON, derrière la précédente, ayant portail sur la rue de la Basse-Île, appartenant à M. Chucho. S'adresser audit M^e LE BLAYE.

CRÉDIT INDUSTRIEL.

La souscription de la 2^e série des actions de la Société du Crédit industriel se présente dans des conditions essentiellement favorables.

En effet, le résultat des opérations des deux dernières années, a présenté :

1^o Du 1^{er} octobre 1853 au 30 septembre 1854, un mouvement d'affaires qui s'est élevé à cent vingt millions de francs et produit un bénéfice net de 32 p. %;

2^o Du 1^{er} octobre 1854 au 30 septembre 1855 un mouvement de deux cent soixante-dix-neuf millions qui a donné un bénéfice net de 35 p. %.

Ces résultats justifient pleinement la faveur qui s'est constamment attachée à ces actions, dont la valeur nominale est de 100 francs, et dont le cours s'est toujours maintenu de 125

à 130 fr., soit de 25 à 30 p. % de bénéfice par action.

La souscription est ouverte du 5 au 25 mars pour Paris et jusqu'au 31 mars pour les départements, chez MM. J. de Malevergne et C^{ie}, banquiers à Paris, rue Drouot, 4.

Les souscriptions sont également reçues à Saumur, chez M. REVEAU, agent de change.

M. Reveau se charge, sans autres frais pour les clients, que ceux prélevés par les agents de change, de faire opérer à la bourse de Paris, tous achats et vente de rentes françaises et étrangères, de toutes actions et obligations de chemin de fer et enfin de toutes valeurs industrielles généralement quelconques. (185)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 29 mars 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture d'avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (171)

SIMON, cordonnier,

Place de la Bilange,

À l'honneur de prévenir le public qu'il arrive de Paris avec un assortiment complet de chaussures d'été pour dames et enfants, à des prix très-mo-dérés. (161)

À LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} Veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

Cabinet de M. PLUMEREAU, à Tours, rue Descartes, n° 1.

À CÉDER

Très-bon fonds de commerce faisant l'ÉPICERIE en gros et les LIQUIDES. Affaires 300,000 francs.

S'adresser à M. PLUMEREAU. (138)

À VENDRE

Une VOITURE à 4 roues, presque neuve. S'adresser au bureau du journal.

À VENDRE

Un très-beau BILLARD, palissandre, et ses accessoires. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UN FONDS DE BOULANGERIE,

A Saumur.

S'adresser à M. KERNEIS. (181)

À LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON avec JARDIN, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7.

S'adresser à M. ANGIBAULT, marchand à Saumur. (160)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (59)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

PETITE BIBLIOTHEQUE CHARITABLE ET POPULAIRE

Sous la direction de M. l'abbé MULLOIS.

S'adresser à M. DILLET, libraire, passage Sainte-Marie, n° 2 bis.

DEVOIRS DE LA CHARITÉ AU COMMENCEMENT DE L'HIVER, prix. 40 c.

Petites étrennes pour le peuple. — A QUI LA FAUTE SI LE PAIN EST CHER. — C'est une causerie simple, familière, abandonnée, charitable avec le peuple; sur la cherté, ses causes, ses remèdes; sur les mauvais conseils de la misère, la crédulité; la charité qu'il peut faire dans position...

Il y a une gravure.

Prix. » 05 c.

Le cent 3 50

Le mille. 22 50

On dépense beaucoup d'argent pour donner, à l'école et au catéchisme, des images en récompense aux enfants. C'est bien, mais l'image est bientôt mise de côté, et il n'y a rien pour les parents; voici un livre qui n'a pas ces inconvénients : l'image encourage l'enfant, puis le petit livre est lu en famille; il intéresse, il instruit, il console et soutient contre les aigreurs de la souffrance et des mauvaises passions. La classe est un sûr moyen de le faire arriver à son adresse.

MANUEL DE CHARITÉ, par M. l'abbé MULLOIS. 46^e édition. — C'est un cours complet de charité. Il contient beaucoup de détails sur les œuvres qui se font à Paris, sur la manière de les établir, de les développer; sur la visite des pauvres. Ce livre s'adresse plus spécialement aux classes riches. — 1 vol. in-12. Prix : 4 fr. 75 c.

LIVRE DES CLASSES OUVRIÈRES. 18^e édition. — Ce livre s'adresse au peuple. Il s'en est déjà vendu plus de 200,000 exemplaires. Il peut être distribué par les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, par les dames de charité; donné en prix, en récompense à la classe, au catéchisme, même servir de petit paroissien; il contient les prières du matin, du soir, la messe, les vêpres, les prières pour la confession, la communion, etc. C'est un petit volume de 236 pages in-32. — Prix : broché, 40 c.; cartonné 50 c.

LA CHARITÉ AUX ENFANTS, par M. l'abbé MULLOIS. 7^e édition. — C'est le manuel de charité des enfants; les préceptes y sont développés par des traits frappants; de plus, de jolies vignettes montrent aux yeux les joies et les douceurs de la charité. M. l'abbé Mullois n'a pas voulu priver les enfants qui ne sont pas riches de ces joies de la charité; il y a pour eux une édition à 50 c. Et, pour combattre efficacement ce préjugé, que la charité est le partage des riches seuls, il rapporte beaucoup de traits touchants faits par des enfants des Frères des Ecoles chrétiennes et des Sœurs de charité, par des apprentis, etc. — Prix : édition de luxe, 4 fr. 25 cent.; édition ordinaire, 50 cent.

DOCTRINE CHRÉTIENNE DE LHOMOND. Nouvelle édition. — Prix : 4 fr. 25 cent. — L'une des plaies de la France est l'ignorance de la religion chez le peuple et ailleurs; nul ouvrage n'est plus propre à la bien faire connaître. Cependant ce livre est quelquefois très-sérieux et exige une certaine contention d'esprit. On a retranché les passages et les comparaisons qui ne seraient plus

bien compris, et, à chaque chapitre, on a ajouté un trait qui l'explique et le confirme. Le peuple surtout aime les exemples et les histoires; il accepte volontiers un chapitre de dogme ou de morale, pourvu que l'histoire vienne à la fin.

PENSÉES D'HUMBERT SUR LES GRANDES VÉRITÉS DE LA RELIGION. — Prix : 4 fr. 25 cent. — Le peuple, une fois instruit de la religion, a besoin d'être remué profondément, d'être protégé contre les mauvaises passions par les grandes vérités de la foi; tout cela se trouve dans les Pensées d'Humbert. Ici, encore, on a retranché les passages qui seraient sans but aujourd'hui, de même que les textes latins. Chaque chapitre est également suivi d'un trait qui en rend la lecture plus attrayante.

LE DIMANCHE AUX CLASSES ÉLEVÉES DE LA SOCIÉTÉ, ou MANUEL DE L'ŒUVRE DU DIMANCHE. 4 vol. in-18, 2^e édition. — Prix : 60 cent. — Ce livre s'adresse spécialement aux classes riches; il traite de la nécessité de revenir à la sanctification du dimanche, de la manière de fonder et de diriger une œuvre dans les grandes villes, dans les petites villes, dans les campagnes; un chapitre particulier traite de la part de la femme dans cette œuvre; sur ce point, les classes riches ont une mission de charité à remplir, et même des torts à expier.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, par LHOMOND, continuée jusqu'à nos jours. — Prix : 4 fr. 20 cent. — On se plaint que les gens du monde connaissent peu la religion, et on a souvent bien raison de s'en plaindre. Un des meilleurs moyens de la leur apprendre est de la montrer dans les grands faits de son histoire. Là, elle paraît moins aride et se grave plus fortement dans l'esprit et le cœur.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA GUERRE D'ORIENT ILLUSTRÉE, par M. l'abbé MULLOIS, trois séries grand in-8. — Prix : 1^{re} série, 3^e édition, 4 fr. 50 cent.; 2^e série, 2^e édition, 4 fr. 20 cent.; 3^e série, 4 fr. 50 cent. — La guerre d'Orient contient de grands enseignements: c'est pour le peuple la meilleure des leçons de religion, de dévouement et de mépris du respect humain; tous pourront y trouver de l'édification. Aussi son succès a-t-il dépassé nos espérances, plus de 25,000 séries ont été vendues.

LA CHARITÉ ET LA MISÈRE A PARIS, 2 vol. in-12. — Prix : 3 fr. 75 c. — C'est une suite d'études pleines de curieux détails sur le bien qui est fait à Paris, sur les classes ouvrières, les industries inconnues.

PETITS TRAITÉS POUR LE TEMPS, LES DEVOIRS DE LA CHARITÉ AU COMMENCEMENT DE L'HIVER, in-12. — Prix : 40 cent.

MESSAGER DE LA CHARITÉ.

Rendre le peuple français meilleur et plus heureux. Tel est le titre d'un journal hebdomadaire qui se publie sous la direction de M. l'abbé Mullois.

Le Messenger s'occupe uniquement de charité et de religion. Jamais un mot de politique, les esprits en sont

fatigués; peu de discussions philosophiques, elles font souvent beaucoup de mal et un fort petit bien. Grâce à Dieu, la religion et la charité tiennent aujourd'hui une assez large place dans le monde, pour remplir à elles seules les colonnes d'un journal. Nous resterons habituellement dans le domaine des faits et du cœur; c'est le plus court chemin de la vérité; c'est aussi la manière de l'Évangile.

Le principal but du Messenger est de contribuer, pour une petite part, à populariser la charité, à faire connaître à tous les hommes de bonne volonté les institutions, les œuvres du bien qui se font en France, la manière dont elles se font, les obstacles qu'elles ont rencontrés, comment elles les ont vaincus, afin de donner à d'autres la bonne pensée d'en faire autant; en un mot, nous dirons tout ce qui peut faire du bien aux masses, améliorer les classes populaires, rapprocher les hommes entre eux pour les rapprocher ensuite de Dieu.

On sait ce que peut aujourd'hui la presse pour le bien et pour le mal. Le Messenger fait connaître les bons livres et la manière de les propager; il indique les livres propres aux classes lettrées, aux gens du monde, au peuple, aux enfants, sans oublier les œuvres qui rendent des services en ce genre; cette partie a été trop négligée. En France, l'opinion est toute puissante, et c'est la presse qui fait et défait l'opinion.

La parole évangélique est un autre puissant élément de bien; ça été en tout temps une des gloires de la religion et de la France. Nous traiterons de la prédication au dix-neuvième siècle, de la manière de présenter la religion au peuple; souvent nous donnerons des fragments des discours de nos meilleurs orateurs, entre autres des analyses des conférences du R. P. Félix, à Notre-Dame. Le Messenger s'appliquera surtout à faire connaître ces humbles ouvriers évangéliques qui travaillent dans toutes les parties de la France, et mettra par là messieurs les curés en mesure de trouver d'utiles et zélés coopérateurs à l'œuvre du salut de leurs paroissiens. Aujourd'hui, il y a pour la réparation des églises un zèle vraiment digne d'éloges; mais, est-il toujours accompagné de science? Restaurer une église, n'est-ce pas quelquefois la défigurer? Le Messenger donnera un petit cours d'archéologie religieuse et traitera surtout de la manière de restaurer les monuments d'architecture romane, ogivale et de la renaissance; pour cela, nous aurons la collaboration du R. P. Martin, auteur, avec le R. P. Cahier, du magnifique travail sur les vitreaux de Bourges et de beaucoup d'autres travaux sur l'art chrétien, sur les ameublements d'église.

Le Messenger paraît chaque dimanche et peut fournir un sujet de lecture convenable pour ce jour, son format est à peu près égal à celui de l'Univers.

Pour la rédaction, s'adresser passage Sainte-Marie, 2 bis.

Pour les abonnements, à M. James, caissier, même numéro.

Le prix de l'abonnement est de 7 francs par an; pour la Suisse et la Belgique, 9 francs.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.